
**Mémoire portant sur
la stratégie de la petite enfance
pour la francophonie ontarienne
(en particulier pour les enfants de 0 à 3 ans et 8 mois)**

Présenté au D^r Charles E. Pascal

Conseiller spécial du Premier ministre de l'Ontario – Apprentissage préscolaire

**Projet de Centres pour l'enfance et la famille
(gamme de programmes et de services intégrés pour l'enfance et la famille)**

Par

**Le Conseil ontarien des directions d'éducation de langue française (CODELF)
et des partenaires francophones clés**

Le 1^{er} mars 2011

Table des matières

Sommaire exécutif	3
Mise en contexte	3
Défis	4
Vision et mission 2011 de la stratégie de la petite enfance, perspective de la francophonie	4
Introduction	7
La stratégie provinciale dans le domaine de l'apprentissage de la petite enfance	7
Organisation et contenu du document.....	9
<i>Mémoire 2008</i> du Conseil ontarien des directions d'éducation de langue française (CODELF) portant sur l'avenir de l'éducation de la petite enfance dans les écoles des conseils scolaires de langue française.....	10
Brève récapitulation des faits saillants	10
Le <i>Mémoire 2011</i> ... Pour la plus grande réussite de tou(te)s et... ensemble, encore plus tôt et encore plus loin!.....	15
Un appel à l'action	15
La situation actuelle : l'état des lieux.....	16
Comment y arriver ?	29
Conclusion et mot de la fin	43
Bibliographie	44
Webographie	44
Annexe A – Consultations en vue de la rédaction du <i>Mémoire 2011</i>	45
Notes de fin de document	48

Sommaire exécutif

Mise en contexte

Le présent document découle du *Mémoire 2008 du CODELF* présenté au Dr Charles E. Pascal en prévision de la mise en place des programmes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein. Le *Mémoire 2011* reprend les faits saillants du *Mémoire 2008* en rappelant, entre autres, les **huit conditions gagnantes** pour une mise en œuvre réussie des programmes de maternelle et de jardin d'enfants pour les francophones :

1. un maintien des programmes de maternelle et de jardin d'enfants différenciés, adaptés aux réalités des francophones et respectant le mandat de l'école de langue française;
2. le respect des caractéristiques des programmes et services de qualité à la petite enfance;
3. des partenariats entre le personnel des écoles et le personnel des services de garde – mise en place de communautés d'apprentissage professionnel entre les divers membres du personnel œuvrant auprès des enfants de 0 à 6 ans;
4. des programmes de maternelle et de jardin offerts dans les écoles de langue française;
5. l'école de langue française – le carrefour des programmes et des services à la petite enfance (préférentiellement de 0 à 6 ans), puisque l'école est le cœur de la vitalité linguistique et culturelle;
6. des programmes de recherche et d'évaluation intégrés aux programmes et services de la petite enfance;
7. des approches d'apprentissage appropriées et adaptées au stade de développement de la petite enfance (apprentissage globaux, jeu, communication orale, etc.);
8. une opportunité pour le ministère de l'Éducation de l'Ontario (ÉDU) de subventionner des programmes de petite enfance novateurs et inédits dans les écoles de langue française pour les enfants de 0 à 6 ans.

Le *Mémoire 2011* est le fruit d'une consultation auprès de plusieurs représentant(e)s de conseils scolaires de langue française de même que de divers organismes ou agences communautaires des différentes régions géographiques et démographiques de l'Ontario. Il présente donc une vision unifiée de plusieurs partenaires francophones influents, soucieux du développement et de l'apprentissage des jeunes enfants et de l'appui nécessaire à offrir aux parents pour que leurs enfants connaissent du succès à l'école et dans la vie.

Le *Mémoire 2011* fait état de l'évolution du dossier de la petite enfance depuis 2008 dans les milieux francophones. Toutes sortes d'initiatives à l'intention des enfants et de leur famille ont vu le jour dans les conseils scolaires de langue française. Cela montre bien l'intérêt que portent les francophones aux programmes et services de la petite enfance.

Défis

Les participant(e)s à la consultation ont souligné les **défis** propres à la réalité des francophones :

1. des concepts de partenariat à mieux définir pour une réelle intégration des programmes et des services;
2. d'importantes disparités géographiques et démographiques dont il faut tenir compte;
3. des modèles de prestation de *taille unique* imposés qui ne rencontrent pas les particularités et spécificités des francophones; par exemple la mise en œuvre du *Programme d'apprentissage des jeunes enfants (PAJE)*;
4. un financement instable, insuffisant et non sécurisé et pénurie de fonds ciblés et garantis en ce qui a trait aux services de garde pour les francophones ;
5. un leadership fragmenté (implication de plus d'un ministère);
6. des difficultés à comprendre la réalité et les priorités des francophones – pénurie, voire absence de services en français dans certaines régions; besoin de continuité et de cohérence au niveau des programmes et services, de la petite enfance au postsecondaire; nécessité d'un leadership qui connaisse et comprenne la réalité francophone et qui possède l'expérience appropriée de la gestion de l'apprentissage de même que de l'éducation de langue française, etc.;
7. des lois et des règlements qui ne tiennent pas compte des changements de paradigme;
8. une crise de ressources humaines francophones;
9. des besoins de ressources pédagogiques appropriées et plus nombreuses pour l'apprentissage des jeunes enfants de 0 à 3 ans et 8 mois;
10. des infrastructures insuffisantes;
11. un manque de coordination des programmes et services à la petite enfance;
12. la qualité des programmes et services à mieux définir;
13. un nombre insuffisant de places en service de garde pour les poupons et les bambins.

Vision et mission 2011 de la stratégie de la petite enfance, perspective de la francophonie

Un consensus a été établi par rapport aux **énoncés de vision et de mission** concernant la stratégie de la petite enfance. En effet, les participant(e)s à la consultation ont revu les énoncés de 2008 et les ont transformés afin qu'ils reflètent la vision du D^r Charles E. Pascal.

Vision 2011

Une gamme de programmes et de services en français, de qualité, intégrés (éducation, santé, nutrition, loisirs, culture, dépistage des besoins, etc.), les plus précoces possible, offerts aux enfants et aux familles dans des écoles de langue française, cœurs de la vitalité linguistique et culturelle des francophones.

Un carrefour de programmes et de services de qualité à l'intention des enfants et des familles :

- harmonisés et intégrés,
- basés sur les besoins dépistés à partir de données fiables et viables,
- tenant compte des réalités des différentes régions,
- offerts en français dans des écoles de langue française,
- conçus grâce à des partenariats multiples et variés dont les membres comprennent bien la réalité des francophones en milieu minoritaire de même que les priorités de la *Politique d'aménagement linguistique (PAL)*.

Mission 2011

Augmenter les chances de succès de tous les enfants, dans leur développement, leur apprentissage et leur éducation en français, en les outillant, le plus tôt possible dans leur vie, à être fonctionnels dans l'utilisation de la langue des apprentissages scolaires, la construction identitaire, le développement du caractère et l'acquisition de saines habitudes de vie.

Sous le leadership de différents partenaires communautaires et des conseils scolaires de langue française :

- intégrer une variété de programmes et services à la petite enfance et d'appui aux familles, harmonisés, différenciés, de qualité,
- dispensés en français, en conformité avec les priorités de la *Politique d'aménagement linguistique (PAL)*,
- dans des écoles de langue française, situées à des endroits stratégiques (géographiques et démographiques) de la communauté,
- et permettant un accès équitable et universel aux divers programmes et services.

Conditions gagnantes 2011

Pour la plus grande réussite de tout(e)s... ensemble, encore plus tôt et encore plus loin!

Par la suite, les participant(e)s à la consultation ont proposé onze nouvelles **conditions gagnantes** pour actualiser ces énoncés de vision et de mission :

1. de meilleures définitions des concepts de partenariat et d'intégration des programmes et services à l'enfance et à la famille;
2. une structure de gestion de l'intégration efficace et efficiente, adaptée à la réalité francophone;
3. des interventions concertées, des programmes et services intégrés, oui... mais différenciés, visibles, accessibles et prioritairement situés dans des écoles de langue française;
4. un accès universel et équitable répondant aux besoins multiples des enfants et des familles provenant de différents milieux incluant un nombre suffisant de places en service de garde pour les poupons et les bambins;
5. du financement stable, sécurisé et suffisant incluant des fonds ciblés et garantis pour les services de garde aux francophones tels que de démarrage, d'opération, pour les élèves ayant des besoins particuliers, ainsi que des subventions pour les familles défavorisées;
6. un leadership unifié et rassembleur, conscient de la réalité de l'apprentissage et de l'éducation de langue française, et qui possède l'expertise de même que l'expérience requises pour assumer cette responsabilité légale et constitutionnelle, question d'assurer la continuité et la cohérence des programmes et services offerts;
7. des lois et des règlements revisités et modifiés, adaptés aux réalités du nouveau paradigme – Centres de services intégrés pour l'enfance et la famille et l'école communautaire;
8. un personnel compétent et qualifié;
9. une augmentation des ressources d'apprentissage pour davantage appuyer les approches préconisées pour la petite enfance (de 0 à 3 ans et 8 mois);
10. des espaces appropriés, en nombre suffisant, dans les écoles de langue française;
11. un échéancier proactif, mais réaliste.

Toutes les mesures doivent être en place pour « (...) aider les enfants à se préparer à l'école et à la vie (...) et l'école aux enfants. ⁱ»

« Le développement des jeunes enfants prend place dans le contexte des familles et des communautés et se produit à partir des **expériences** et des **environnements quotidiens** auxquels les enfants sont exposés dès leur jeune âge. Dans le train-train quotidien s'établissent les connexions et les circuits propices à l'apprentissage et à l'adoption d'un bon comportement et de saines habitudes qui dureront tout au long de la vie et qui sont inextricablement liés au développement de l'enfant tout entier.ⁱⁱ »

Introduction

La stratégie provinciale dans le domaine de l'apprentissage de la petite enfance

Les partenaires communautaires francophones et les conseils scolaires de langue française applaudissent l'évolution de la stratégie de la petite enfance, soit la vision présentée par le D^r Charles E. Pascal dans le document intitulé *Dans l'optique de notre meilleur avenir, Mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario*.

La population francophone à desservir : quelques données statistiques

Ayants droit

Selon le Profil démolinguistique de Landry (2003) concernant les enfants ayants droit francophones, on comptait en Ontario 39 265 enfants de 0 à 4 ans.ⁱⁱⁱ Il semble que ces nombres se soient maintenus et l'intérêt s'est accru pour l'apprentissage et l'éducation de langue française pour les jeunes enfants.

Immigrants dans les écoles de langue française

En 2008-2009, selon les données du Système d'information scolaire de l'Ontario (SISO), il y avait 2 021 élèves sur 91 830 dans les écoles de langue française qui sont nés à l'étranger, représentant 5,5 % du total.

Immigrants francophones en Ontario

Selon les données de Citoyenneté et Immigration Canada, le nombre de résidents permanents en Ontario ayant une connaissance du français a presque doublé entre 1999 et 2008, passant de 3 413 à 6 291. Comparée à l'ensemble des résidents permanents, la proportion a aussi presque doublé, passant de 3,3 % en 1999 à 5,7 % en 2008.

Bassin potentiel 0-4 ans

Selon le *Recensement de 2006*, il y avait dans l'ensemble de l'Ontario 42 920 jeunes âgés de 0 à 4 ans avec au moins un parent ayant le français comme la première langue officielle parlée, représentant une proportion de 6,4 % du total de 666 320 jeunes de 0 à 4 ans dans la province.

Effectifs d'élèves

Selon les données d'effectifs du ministère de l'Éducation (ÉDU), le nombre d'élèves inscrits à la maternelle et au jardin d'enfants dans les écoles de langue française est passé de 13 262 en 2002-2003 à 15 076 en 2009-2010, ce qui représente une augmentation de 1 814 élèves, ou 14 % en 7 ans. En comparaison, le nombre d'élèves inscrits à la maternelle et au jardin d'enfants dans les écoles de langue anglaise est passé de 232 926 en 2002-2003 à 229 888 en 2009-2010, ce qui représente une baisse de 3 038 élèves, ou 1,3 % en 7 ans.

Conscients de la masse critique de francophones à desservir, soucieux de préciser les besoins particuliers de chaque région, de déterminer les meilleures pratiques et de répondre à l'intérêt manifesté par les francophones envers et l'éducation de langue française, en particulier au niveau de la petite et de la jeune enfance, de nombreux chercheurs ont mené plusieurs études, aux quatre coins du pays, et ce, depuis plusieurs années. Les conclusions de ces recherches ont établi, haut et fort, que des interventions les plus précoces possibles dans la vie de l'enfant, tenant compte de son développement global (social, affectif, culturel, intellectuel, langagier et linguistique), augmentaient les chances de succès et contribuaient à la vitalité de la communauté francophone.

Des programmes et services répondant aux besoins des familles faisaient en sorte qu'elles étaient mieux équipées pour prodiguer aux enfants les appuis les plus appropriés en bas âge et tout au long de leur scolarisation en français. L'école de langue française est le **lieu privilégié** pour l'intégration des programmes et services, non seulement est-elle un carrefour, mais encore plus un pivot, voire le cœur de l'épanouissement francophone, une ressource des plus précieuses pour la collectivité.

L'intervention est encore plus solide si elle est intégrée et s'insère dans un continuum. Citons en exemple l'étude menée par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) en 2003 et soulignée dans le *Mémoire 2008* du CODELF :

La seule avenue qui semble s'offrir à la francophonie canadienne (...) est celle d'une **intégration beaucoup plus poussée des services à la petite enfance à l'école**. Celle-ci dispose de plusieurs atouts : elle dispose d'une protection constitutionnelle, qui assure sa stabilité et sa durabilité (...) L'intégration des services à la petite enfance à l'école assurerait par ailleurs la **continuité** attendue avec les services offerts aux autres paliers d'éducation.^{iv}

De nombreuses pratiques à succès existent dans d'autres provinces où la francophonie est minoritaire. Prenons, par exemple, les Centres scolaires communautaires francophones des provinces de l'Est. Se retrouve, sous un seul et même toit, une panoplie de services et programmes offerts non seulement à la petite enfance, mais aux enfants de 0 à 12 ans et plus, de même qu'à leur famille. Les acquisitions linguistiques et langagières des enfants dans la langue des apprentissages scolaires, en l'occurrence le français, sont ainsi stimulées, consolidées et enrichies dans un espace francophone socialisant tel que préconisé de longue date par le chercheur Rodrigue Landry dans les milieux minoritaires. Un continuum de développement et d'apprentissage est aussi assuré. La construction identitaire se voit mieux ancrée très tôt dans la vie de l'enfant. L'approche est toutefois inclusive et veille à appuyer les parents/tuteurs/tutrices de familles exogames ou pluriethniques afin qu'ils soient mieux outillés pour accompagner leurs enfants dans leurs apprentissages en français. Des services de santé mentale et physique (incluant de saines habitudes de vie, dont la nutrition, les soins dentaires et les activités physiques), des loisirs et des activités culturelles y sont aussi regroupés.

Organisation et contenu du document

Le *Mémoire 2011* souhaite présenter la perspective des francophones concernant la stratégie de la petite enfance en abordant les éléments suivants :

- une brève récapitulation du *Mémoire 2008* à l'intention du D^r Charles E. Pascal;
- l'évolution du dossier de la petite enfance dans les milieux francophones depuis le dépôt du *Mémoire 2008*;
- les défis propres à la réalité des francophones tels que soulevés par les personnes consultées;
- les conditions gagnantes à la mise en œuvre de la vision établie dans le document, *Dans l'optique de notre meilleur avenir*;
- la conclusion et le mot de la fin;
- une liste des personnes consultées – Annexe A.

Mémoire 2008 du Conseil ontarien des directions d'éducation de langue française (CODELF) portant sur l'avenir de l'éducation de la petite enfance dans les écoles des conseils scolaires de langue française

Brève récapitulation des faits saillants

En 2008, moment où la province faisait un virage important en éducation en considérant la mise en place des maternelles et des jardins d'enfants à temps plein, le CODELF a présenté un *Mémoire* au D^r Charles E. Pascal. L'intention était de faire valoir le contexte distinctif de l'éducation de langue française; de présenter la vision et la mission de l'éducation de la petite enfance, de même que huit conditions gagnantes pour l'éducation de langue française dans ce domaine.

Une vision de l'avenir

La vision et la mission de l'éducation de la petite enfance proposées dans le *Mémoire 2008* s'alignaient avec le mandat de l'école de langue française mis de l'avant dans la *Politique d'aménagement linguistique (2004) (PAL)*.

La spécificité de l'école de langue française réside dans sa mission qui est à la fois **d'éduquer** les élèves qui la fréquentent et **de protéger, de valoriser et de transmettre** la langue et la culture de la communauté qu'elle dessert. (...) Tout en offrant une éducation de qualité qui répond aux besoins de chacun des élèves, l'école de langue française devient, par la mise en œuvre de ce mandat, un **lieu de socialisation, de rencontre, d'échange et de collaboration avec les parents et la communauté francophone** ainsi qu'une ressource pour la communauté et tous les intervenants concernés. (...) ^v

Plus spécifiquement, l'aménagement linguistique présenté dans la *PAL* requiert : « La mise en œuvre, par les institutions éducatives, d'interventions planifiées et systématiques visant à assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture en milieu minoritaire. ^{vi} » Ajoutons que la *PAL* insiste sur l'importance d'agir tôt dans la vie des enfants « d'âge préscolaire pour faciliter leur intégration à l'école et une scolarisation réussie en français. ^{vii} »

Le *Mémoire 2008* tenait aussi compte des priorités fondamentales arrêtées dans le document *Appuyer chaque élève. Tonifier l'éducation en Ontario : haut niveau de rendement des élèves; réduction des écarts en matière de rendement scolaire; accroissement de la confiance du public dans l'éducation financée par les fonds publics.*

Vision et mission de l'éducation de la petite enfance 2008

Reconnaissant à la fois les défis particuliers de la francophonie concernant la diversité et la dispersion de la population desservie, de même que les histoires à succès des nombreuses initiatives déjà en place dans les écoles de langue française concernant l'éducation de la petite enfance, les membres du CODELF se sont entendus sur ce qui suit comme énoncés de vision et de mission :

Vision

Une éducation la plus **précoce possible** (préférentiellement de **0 à 6 ans**) de la petite enfance, de **qualité et équitable** :

- qui respecte l'approche d'apprentissage de **résolution de problèmes ludique** préconisée dans les recherches et pratiques exemplaires pour les enfants en bas âge;
- dans des **espaces francophones socialisants et stimulants**, situés dans **les écoles de langue française**, lieux stratégiques « pivots » de vitalité francophone;
- pour une **intégration harmonieuse** à l'école et un succès scolaire accessibles à tous les enfants fréquentant les écoles de langue française.

Un carrefour de services harmonisés à l'intention des enfants et des parents/tuteurs/tutrices offerts en français grâce à des partenariats multiples et variés.

Mission

Outils les enfants, le plus tôt possible dans leur vie, à être fonctionnels dans l'utilisation de la langue des apprentissages scolaires, la construction identitaire et le développement du caractère.

Mettre en place toutes les conditions favorables afin de donner aux enfants le pouvoir de devenir élèves dans une école de langue française, le pouvoir de réussir!

De la vision à l'action

Ces deux énoncés démontrent clairement que les conseils scolaires de langue française étaient déjà très avant-gardistes et très convaincus de la pertinence d'offrir des services intégrés offerts dans les écoles de langue française. Déjà en 2008, et depuis plusieurs années :

- les maternelles et les jardins d'enfants étaient à temps plein;
- il existait aussi toute une variété de programmes et de services dispensés, en français, aux enfants plus jeunes ainsi qu'à leur famille;

question de faciliter l'intégration des jeunes à la maternelle et de maximiser leurs chances de succès.

Certes, l'acquisition langagière et linguistique, de même que la construction identitaire, étaient des priorités clés.

Un certain nombre de partenariats avec des agences communautaires était déjà en place et tenait compte, entre autres, du développement du caractère et de la construction identitaire.

Le D^r Charles E. Pascal, dans le rapport intitulé *Dans l'optique de notre meilleur avenir*, à la page 46 du document, souligne le leadership pour le moins proactif des francophones dans ce dossier. En effet, il précise que depuis « (...) une décennie, les conseils scolaires de langue française ont accordé la priorité financière à l'offre de programmes d'apprentissage à temps plein qui s'adressaient à 13 500 enfants de quatre à cinq ans. (...) Il y a lieu de reconnaître ces réalisations et il ne faudrait pas pénaliser financièrement ces conseils.^{viii}» De plus, il fait un clin d'œil à une pratique exemplaire de partenariat dans une école de langue française qui assure l'offre de services à de jeunes enfants en milieu défavorisé. Il souligne aussi l'objectif du ministère de l'Éducation (ÉDU) d'offrir des services de garde aux enfants de 0 à 3 ans dans 75 % des écoles de langue française, ce qui, selon lui, mérite d'être appuyé.

Huit conditions gagnantes

En septembre 2008, le CODELF précisait, dans son *Mémoire*, huit conditions gagnantes pour le succès des programmes de maternelle et de jardin d'enfants dans les écoles de langue française. On pourrait dire que ces recommandations étaient très visionnaires, même prophétiques, puisqu'elles s'apparentent beaucoup à ce que le D^r Charles E. Pascal propose comme vision dans son rapport, par exemple, la notion de carrefours pour l'offre de services, et ce, beaucoup plus tôt que la maternelle.

Condition 2008 n° 1

Maintien des programmes de maternelle et de jardin d'enfants et respect de leur fonctionnement différencié

Maintenir, dans les écoles de langue française, des programmes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein et respecter le fonctionnement différencié, souple et flexible, c'est-à-dire les différents scénarios gagnants, conçus *sur mesure* par les conseils de langue française et adaptés aux particularités et aux besoins de chaque communauté (rurales, urbaines, clientèles provenant de couples exogames, familles pluriethniques, population francophone concentrée, dispersée, etc.)

L'importance du travail de collaboration étroite entre les différents ministères concernés était soulignée.

Condition 2008 n° 2

Programmes de qualité

Il est primordial que les programmes et services offerts aux jeunes enfants respectent les caractéristiques des programmes de qualité :

- un financement approprié;
- des ressources humaines dûment qualifiées;
- des environnements d'apprentissage bien équipés, sains et sécuritaires;
- des approches appropriées à l'étape de développement (le jeu et la communication orale constituent le principal moteur des apprentissages);
- une concentration de services variés offerts dans la langue des apprentissages scolaires dans un seul et même endroit (genre guichet unique), préférablement familier aux parents/tuteurs/tutrices et aux enfants;
- des transitions harmonieuses et une continuité assurées;
- des programmes et services à l'intention des enfants ayant des besoins particuliers;
- de nombreux partenariats offrant des services multidisciplinaires aux enfants et aux parents incluant un programme d'appui à l'intention des parents/tuteurs/tutrices pour une coéducation multidimensionnelle.

Condition 2008 n° 3

Des partenariats véritables entre tou(te)s les intervenant(e)s

Des partenariats de toutes sortes favorisant la collaboration entre le personnel des services de garde et de la maternelle et du jardin d'enfants doivent être encouragés. La mise en place de communautés d'apprentissage professionnel entre tou(te)s les intervenant(e)s œuvrant auprès des enfants de 0 à 6 ans serait souhaitée. Des partenariats avec des organismes communautaires de langue française offrant des services spécialisés dans les locaux d'écoles de langue française devraient être favorisés en particulier pour les élèves à risque.

Condition 2008 n° 4

Emplacement des programmes de maternelle et de jardin d'enfants de même que des services de garde

Les services de garde et les programmes de maternelle et de jardin d'enfants doivent être dispensés dans les écoles. La préparation à la scolarisation de langue française, la rétention scolaire, le confort des parents/tuteurs/tutrices avec l'école s'en trouvent améliorés.

Condition 2008 n° 5

L'école de langue française : un carrefour de services à la petite enfance

Il est essentiel que l'école de langue française soit le carrefour d'une gamme de services offerts **en français** aux enfants et aux parents/tuteurs et tutrices en préparation à la scolarisation en français.

Condition 2008 n° 6

Recherche et développement

Conformément à la culture organisationnelle des conseils scolaires de langue française en ce qui a trait à l'imputabilité, il est essentiel d'intégrer aux programmes et services de la petite enfance des mécanismes de recherche des impacts des programmes et services ainsi que du contrôle de la qualité.

Condition 2008 n° 7

Respect du mode d'apprentissage, de même que des besoins particuliers des enfants

Il est essentiel, dans les approches pédagogiques et dans l'organisation des aires d'apprentissage (dans l'école et à l'extérieur), de respecter l'étape de développement et le mode d'apprentissage des jeunes : la résolution de problèmes ludique, l'exploration, l'enquête, la communication orale, etc. L'attention nécessaire à chacun des enfants de la part des adultes intervenants doit être assurée grâce à un rapport adultes : enfants approprié. Le **financement nécessaire doit aussi être prévu** non seulement pour le démarrage, mais pour la continuité et la qualité des programmes et services à long terme.

Condition 2008 n° 8

Sortir des sentiers battus et consolider les succès du passé

Compte tenu de la feuille de route des conseils scolaires de langue française, le ministère de l'Éducation (ÉDU) pourrait profiter de la mise en place des programmes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein pour investir des fonds dans les conseils de langue française pour leur permettre d'explorer des projets pilotes innovateurs et inédits à l'intention des enfants de 3 ans, voire de 0 à 4 ans.

Le *Mémoire 2011*... Pour la plus grande réussite de tou(te)s et... ensemble, encore plus tôt et encore plus loin!

Un appel à l'action

Consultation sous le leadership du CODELF

La vision de l'apprentissage préscolaire et de l'école communautaire du D^r Charles E. Pascal est un appel à l'action vers un changement de paradigme majeur du monde de l'éducation.

1. Reconnaissant l'importance d'interventions précoces multiples et variées, planifiées, non seulement coordonnées mais intégrées;
2. conscient des changements d'envergure qui s'annoncent;
3. fier des succès des conseils scolaires de langue française dans le domaine de la petite enfance, le CODELF a procédé à une consultation dans toutes les régions géographiques et démographiques de l'Ontario.

Objectifs de la consultation

1. Faire l'analyse de la situation actuelle (l'évolution du dossier depuis 2008).
2. Relever les défis propres à la francophonie.
3. Concerter la francophonie autour d'énoncés de vision et de mission pour la petite enfance (0 à 3 ans et 8 mois).
4. Établir des consensus par rapport aux conditions les plus gagnantes pour la structure et le modèle de prestation d'une gamme de programmes et services intégrés à l'intention des enfants de 0 à 3 ans et 8 mois.

Personnes consultées

Soucieux de vivre, dès le point de départ, la vision de l'intégration des programmes et des services à la petite enfance, le CODELF a décidé de consulter, non seulement les représentant(e)s des conseils scolaires de langue française, mais aussi une variété de partenaires, certains regroupements et des organismes communautaires clés. Une liste des participant(e)s et des organismes représentés se retrouve à l'Annexe A.

Le CODELF désire remercier toutes ces personnes qui, dans un délai très court, ont répondu avec intérêt, énergie et engagement à ladite consultation.

La situation actuelle : l'état des lieux

Depuis 2008, des progrès considérables malgré de nombreux défis

Dans toutes les régions de la province, les conseils scolaires de langue française, en partenariat avec les municipalités, des services de garde, des agences de services de santé mentale et physique, des organismes communautaires de loisirs, ont accru et diversifié leurs programmes et services à l'intention de la petite enfance (de 0 à 6 ans).

Ce qui suit souligne très succinctement et de façon plutôt globale la panoplie des programmes et services offerts.

Meilleur départ

Des carrefours *Meilleur départ* sont en place dans tous les conseils scolaires de langue française. Les nombres de carrefours établis varient selon les conseils. Les services offerts de même que les partenaires diffèrent selon les besoins et les caractéristiques des communautés. Sauf pour des circonstances extraordinaires, les carrefours sont pour la plupart situés dans les écoles. S'ils sont parfois à l'extérieur des murs de l'école, ils sont tout de même à proximité d'écoles et travaillent en étroite collaboration avec elles.

En raison de contraintes géographiques, démographiques ou de pénurie de personnels qualifiés, il est parfois nécessaire d'avoir des satellites de services affiliés à un carrefour ou à un centre de services dans plus d'une école. Dans de telles circonstances, des services dits mobiles sont offerts par les prestataires dudit carrefour ou centre qui se déplacent. Ceci est rendu nécessaire pour protéger, valoriser et transmettre la langue et la culture dans la communauté desservie. En effet, si le service en français est offert trop loin du domicile de la clientèle, elle risque de s'arrêter à une école d'immersion ou de langue anglaise la plus rapprochée.

Les fonds de *Meilleur départ* ont aussi permis l'ouverture de garderies dans certains conseils. Il existe des réseaux locaux ou régionaux de *Meilleur départ* pour l'établissement des besoins, la planification et la coordination des programmes et services offerts. Plusieurs participant(e)s à la consultation provenant principalement de milieux plus petits ont vanté la valeur des réseaux de *Meilleur Départ* indiquant que cela favorisait une identification efficace des besoins, une planification pertinente basée sur les besoins réels, une meilleure exploitation des ressources de même qu'une coordination améliorée de la prestation des programmes et services incluant les organismes communautaires et les différents services des municipalités. Dans les milieux plus peuplés et plus grands, le nombre de tables auxquelles participent les représentant(e)s des conseils scolaires sont très nombreuses. Un temps énorme est passé en réunion. Les bénéfices ne sont pas toujours concrets.

Dans certaines régions où il y a une masse critique plus importante d'enfants et de familles pouvant bénéficier de l'éducation de langue française, une collaboration entre les conseils scolaires de langue française est rendue plus possible. L'objectif prioritaire est de rejoindre le maximum de francophones.

Maternelles et jardins d'enfants

Les maternelles et les jardins d'enfants sont à temps plein **partout** dans **tous** les conseils scolaires de langue française depuis plusieurs années. Certains de ces conseils ont établi des profils d'entrée à la 1^{re} année. Ces profils décrivent de façon succincte les apprentissages qu'auront faits les enfants de 0 à 6 ans et les compétences qu'ils auront développées afin de s'intégrer facilement à la première année et d'y être le plus fonctionnels possible. Au moment de sa parution, ce profil a été très bien reçu. Les intervenant(e)s de la maternelle et du jardin d'enfants ont précisé que cela leur donnait un meilleur focus et un langage commun tout en valorisant leur apport important au développement et aux apprentissages des élèves.

Programme d'apprentissage des jeunes enfants (PAJE)

Des Programmes d'apprentissage des jeunes enfants (PAJE) ont été mis en place dans les milieux scolaires désignés par le ministère de l'Éducation (ÉDU). Dans les conseils scolaires de langue française, de façon générale, l'équipe de prestation de la journée scolaire est constituée d'enseignant(e)s et d'éducatrices/éducateurs de la petite enfance (EPE). Pour ce qui est de la partie de la journée prolongée, le modèle varie. Il peut s'agir d'un achat de services, soit défrayés par le conseil scolaire, soit par les parents, ou encore l'embauche de personnel par les conseils scolaires. Pour toutes sortes de raisons, il est possible que le service avant et après les heures de classe ne soit pas dispensé. Les personnes consultées ont vanté la pertinence et la valeur d'une équipe d'enseignant(e)s et d'éducatrices/d'éducateurs. Cela assure une belle complémentarité et continuité favorisée entre les interventions respectives.

Services de garde

Dans tous les conseils scolaires de langue française, les services de garde (incluant des services parascolaires variés) se sont accrus, en partie dû à l'initiative conjointe du ministère de l'Éducation (ÉDU) et du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) dont l'objectif est d'offrir des services de garde aux enfants de 0 à 3 ans dans 75 % des écoles de langue française. Dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario, le gouvernement fédéral investit des fonds d'immobilisation pour la construction de quarante nouvelles garderies dans les écoles élémentaires de langue française, en Ontario. Ceci est très important pour accroître les chances de succès des jeunes francophones, pour assurer la pérennité ainsi que la vitalité du système d'éducation de langue française ainsi que de la collectivité francophone.

Les cibles reliées à la petite enfance partagées avec le gouvernement fédéral sont les suivantes :

1. augmentation de 52 % à 70 % du nombre d'écoles élémentaires de langue française en Ontario qui offrent des services de garde préscolaire (2012-2013)
2. augmentation à 1 000 du nombre de nouvelles places dans les écoles élémentaires de langue française qui offrent des services de garde préscolaire (2012-2013)
3. augmentation à 75 % du nombre d'écoles élémentaires de langue française qui offrent des services de garde préscolaire (2016-2017)
4. augmentation à 1 500 du nombre de nouvelles places dans les écoles élémentaires de langue française qui offrent des services de garde préscolaire (2016-2017)^{ix}

Programmes de préparation à l'entrée à la maternelle

Il existe toute une variété de programmes visant à mieux préparer les jeunes à leur intégration harmonieuse à la maternelle et à accompagner les parents désireux d'appuyer leurs enfants dans leur apprentissage en français. Suivent quelques exemples : des programmes de quelques semaines pour les enfants inscrits dans une maternelle du conseil scolaire, question de favoriser une meilleure acquisition linguistique et langagière en français; le développement social et les comportements appropriés à adopter à l'école; une familiarisation au vécu scolaire, etc. Dans certaines circonstances, les parents participent aux séances, dans d'autres cas, des ateliers complémentaires leur sont offerts sur l'apprentissage et le développement affectif et social de l'enfant. Le personnel dispensant ces programmes peut être, soit des EPE, soit des enseignant(e)s, soit des animatrices/animateurs. Dans cette même veine, certains conseils scolaires ont mis sur pied des camps d'été.

Des approches basées sur des données

Les conseils scolaires de langue française de même que leurs partenaires des services de garde utilisent beaucoup les données recueillies grâce aux instruments de mesure du développement de la petite enfance. Aux dires des participant(e)s aux consultations, ces données sont très aidantes dans la planification et l'ajustement nécessaires à la qualité des programmes et services. Elles permettent certainement des programmes et services *sur mesure*. Certains conseils scolaires ont aussi intégré des démarches d'évaluation et de recherche aux programmes disponibles. Plusieurs participant(e)s ont aussi insisté sur la nécessité d'appuyer les décisions sur des études et des recherches.

Programmes – Petite enfance, 3 ans

Un certain nombre de conseils scolaires de langue française dispensent des programmes *Petite enfance* à l'intention des enfants de 3 ans. Ces programmes offerts à demi-temps visent à appuyer le développement global de l'enfant et à faciliter de meilleures acquisitions langagières et linguistiques en français. La socialisation, dans un espace francophone, est ainsi favorisée. Il s'agit aussi d'un excellent moyen de préparer l'enfant à **devenir élève** tout en s'amusant. Des programmes d'apprentissage adaptés à ce niveau d'âge ont été développés. Ils favorisent le jeu, la communication orale, l'enquête, etc. Le programme est offert par une EPE. Des séances d'information à l'intention des parents visent à mieux les outiller à appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages et leur développement en vue de leur entrée à la maternelle.

Les personnes consultées impliquées dans ces programmes en ont fait l'éloge. Elles ont, entre autres, précisé, sans s'y limiter, que les besoins particuliers ou des problèmes d'apprentissage sérieux des enfants participant à ces programmes ont été dépistés plus rapidement et les interventions appropriées mises en place. Ces programmes ont beaucoup de valeur pour tous les enfants, mais encore plus pour ceux qui parlent peu le français.

Il y a aussi des retombées positives pour les parents qui, grâce à l'appui reçu, ont une meilleure compréhension des stades de développement de l'enfant, du système d'éducation et de la valeur ajoutée d'une éducation de langue française.

Évaluation des programmes – Petite enfance, 3 ans

L'un des conseils scolaires de langue française a mené une évaluation formative du programme au cours de la première année de mise en œuvre. Voici, en une capsule, quelques aspects positifs qui ont été identifiés.^x

Pour les enfants :

- un bagage langagier accru, surtout chez les enfants issus d'une famille exogame;
- une plus grande ouverture de l'imagination des enfants pour une plus grande créativité;
- une meilleure autonomie grâce à la possibilité de faire différents choix;
- plus d'habiletés sociales et des interactions positives avec les autres enfants.

Pour les parents :

- une diminution de l'anxiété face à l'école.

Pour l'école :

- la fidélisation de la clientèle;
- une meilleure préparation de l'enfant à la première année.

Autres effets^{xi} :

- une clarification des rôles de chacun(e) incluant celui des parents;
- un approfondissement des connaissances des parents/tuteurs/tutrices par rapport au stade de développement et à l'éducation de langue française;
- une augmentation de l'implication des parents/tuteurs/tutrices dans l'école;
- une amélioration des relations entre la famille et les intervenant(e)s scolaires.

Éléments facilitateurs^{xii} :

- l'intégration du programme à l'école;
- le leadership de la direction d'école;
- un processus d'inscription au programme *Petite enfance, 3 ans* qui s'apparente à celui de l'inscription à la maternelle (cueillette de données pertinentes qui permettent d'établir les besoins des élèves).

Témoignages

Un autre conseil scolaire a recueilli des témoignages de parents et d'éducatrices de la petite enfance concernant le programme *Petite enfance, 3 ans*.

Parent

« Nous avons noté une amélioration (du français surtout) chez notre enfant, mais aussi dans les autres stades de son développement. »

EPE

« Je trouve que le programme a un impact positif, surtout chez les enfants qui parlent peu ou pas le français. Leur niveau de français parlé s'est beaucoup amélioré et les enfants réussissent à atteindre les attentes du programme. »

« Je suis tout à fait satisfaite de l'évolution des enfants par rapport à leur apprentissage. Ils ont tellement progressé depuis le début de l'année scolaire. Il est évident que ces enfants auront beaucoup plus de facilité l'an prochain lors de leur entrée à la maternelle par rapport aux autres enfants n'ayant pas suivi le programme. »

Services variés pour les enfants de 0 à 3 ans et 8 mois

Les conseils scolaires de langue française, en collaboration avec une variété de partenaires (services de garde, municipalités, agences de santé, organismes de loisir, etc.) donnent accès, aux enfants et à leur famille, à une variété de programmes. En voici quelques exemples : des groupes de jeux; l'heure du conte à la bibliothèque municipale; des prêts ou distribution de ressources de langue française, entre autres, dans le domaine de la littératie et de la numératie; des haltes-garderies pour les enfants de 0 à 6 ans; des activités en français ludiques et linguistiques de même que du domaine du développement social et affectif auxquelles participent les parents/tuteurs/tutrices et les enfants. Ces activités ont lieu à quelques reprises durant la semaine. Différentes versions ou permutations existent dans les conseils scolaires de langue française.

Centres de formation au rôle parental et de littératie pour la famille

Cette initiative du ministère de l'Éducation (ÉDU) est en place dans deux conseils scolaires de langue française du sud de la province. Il s'agit de Centres situés dans les écoles. Des programmes d'intégration à l'école de langue française sont offerts aux parents/tuteurs/tutrices et aux enfants (de 0 à 6 ans). L'objectif principal est l'apprentissage du français. Ces Centres jouissent d'un double avantage : 1) la préparation des enfants à l'école de langue française; 2) l'appui et l'encouragement auprès des parents suscitant leur participation à l'apprentissage de leurs enfants. Divers moyens et stratégies sont mis en place pour appuyer, entre autres, l'acquisition de compétences en littératie et en numératie.

Les conseils qui jouissent de ces programmes subventionnés par le ministère de l'Éducation (ÉDU) en font l'éloge. Ils mentionnent que cela donne de la confiance et du pouvoir (*empowerment*) aux parents/tuteurs/tutrices et aux enfants face à l'éducation de langue française. On souligne que ce type de programme contribue grandement au recrutement et à la fidélisation de la clientèle de même qu'à l'intégration harmonieuse à la vie scolaire et à l'amélioration du rendement des élèves. On qualifie ces initiatives, **d'histoires à succès**, qui doivent se propager dans tous les conseils scolaires de langue française de toutes les régions et être subventionnées par les deniers publics.

Comprenant la valeur de ce service, d'autres conseils scolaires de langue française qui ne bénéficient pas des subventions pour de tels Centres de formation ont mis en place des stratégies semblables dans des carrefours situés dans des écoles non desservies sous le parapluie de *Meilleur départ*. Ces carrefours sont situés dans des endroits stratégiques où il y a un grand besoin d'actualisation linguistique. Ces conseils scolaires qui ont reconnu les valeurs importantes de ces initiatives et en ont fait des priorités ne devraient pas être pénalisés financièrement. Au contraire, ils devraient bénéficier des subventions provinciales pour bonifier le service offert et l'aligner toujours plus avec les objectifs du ministère de l'Éducation (ÉDU).

Partenariats

Plusieurs partenariats existent dans les différents conseils scolaires. En voici quelques-uns : les services de garde, les municipalités, des agences de santé, des Services pour l'intégration des jeunes enfants, les Services à l'enfance et à la famille, des Centres de la petite enfance, le YMCA, certains musées, le ministère de la Promotion de la santé, divers organismes régionaux, différents centres locaux, par exemple, *Grandir en français*, *Centre des femmes francophones du Nord-Ouest*, *Club canadien-français*, *Centre francophone de Toronto*, etc.

Voici quelques-uns des services offerts en collaboration avec les différents partenaires :

- dépistage des besoins;
- services d'appui en orthophonie, psychologie, physiothérapie;
- programmes de loisir et de bonne forme;
- appui à des enfants en grande difficulté; par exemple, l'autisme;
- ateliers de toutes sortes aux parents/tuteurs/tutrices;
- accueil des nouveaux arrivants;
- formation à l'intention des EPE et des enseignant(e)s, afin de favoriser l'intégration des services, etc.;

Les partenaires des services de garde et des municipalités ont souligné leur grande appréciation envers les conseils scolaires de langue française.

La petite enfance : une priorité fondamentale

Des représentant(e)s de certains conseils scolaires de langue française ont clairement démontré que depuis un bon nombre d'années, la petite enfance est une **priorité** et ils ont en place une **stratégie de la petite enfance** systématique et multidimensionnelle, adaptée aux besoins des différentes communautés qu'ils desservent. Le dossier de la petite enfance semble avoir bien évolué dans ces conseils scolaires.

Un bon mécanisme de coordination

Plusieurs conseils scolaires de langue française ont aussi embauché des personnes responsables de la coordination de tous les services d'éducation et d'apprentissage de la petite enfance. Cela semble contribuer énormément, en plus d'une prestation des services améliorés, à la bonne entente entre les partenaires. Cela valorise aussi une intégration favorable et valorisante du personnel des services de garde au milieu scolaire.

De plus, cela a aussi facilité l'établissement de relations positives avec les municipalités et autres organismes communautaires; par exemple, services sociaux ou de santé. Le fait de pouvoir établir un rapport de qualité et de confiance avec une personne clé permet de se comprendre mutuellement plus rapidement et d'arriver plus efficacement à des consensus.

Défis pour les francophones

Défi n° 1

Des concepts de partenariat à mieux définir pour une réelle intégration des programmes et des services

Malgré une évolution importante dans le domaine de la petite enfance, chez les francophones, les personnes consultées nous ont dit, de façon assez générale, que les projets de carrefour de programmes et de services intégrés dans des Centres pour l'enfance et la famille de même que celui d'école communautaire entraîneraient des changements majeurs dans le domaine de l'éducation. Les notions de programmes et services intégrés et de partenariats véritables méritent d'être précisées afin d'abolir les silos et les barrières qui peuvent entraîner une résistance à ces changements. On a mentionné des choses aussi simples que la définition des rôles et responsabilités des différent(e)s acteurs/actrices, le développement de mécanismes de coplanification et de coenseignement de même qu'un plan de formation et de perfectionnement continu et intégrés des différent(e)s professionnel(le)s.

Défi n° 2

D'importantes disparités géographiques et démographiques

Il existe des différences énormes entre les régions en ce qui a trait à la masse critique de francophones, au nombre de couples exogames ou de familles pluriethniques, à l'accès à des services en français, ou à la taille des écoles, ou des régions, etc. Dans certains milieux, très peu sinon aucun service, de quelque sorte que ce soit, n'est disponible en français. Cela pose un problème considérable par rapport au mandat de l'éducation de langue française présenté dans la *PAL*.

Il a aussi été question des enfants à risque et de leurs besoins. Un des problèmes fondamentaux vient du fait que les familles des enfants à risque, celles qui ont le plus besoin d'avoir accès aux programmes et aux services n'ont pas de moyens de transport.

L'emplacement des carrefours de programmes et services intégrés dans des Centres pour l'enfance et la famille est crucial pour les francophones. Une grande flexibilité est requise pour rendre accessibles et visibles ces carrefours de programmes et services intégrés. En effet, si les programmes et services ne sont pas offerts dans des endroits familiers, comme l'école de son enfant ou à proximité de la maison, il est possible que les familles se tournent vers les programmes et services disponibles à l'école d'immersion ou à l'école de langue anglaise qui est rapprochée de leur domicile. Les personnes consultées apprécient la nécessité de centraliser les programmes et services dans une école en particulier, mais souhaitent qu'il y ait des possibilités d'offrir ces mêmes services dans des satellites qui seraient des écoles de langue française particulièrement en milieux ruraux ou en régions isolées.

Défi n° 3

Des modèles de prestation de *taille unique* qui ne rencontrent pas les particularités et spécificités des francophones

Il est clairement ressorti de la consultation que la mise en place de *PAJE* n'a pas tenu compte de la réalité francophone. Dans le *Mémoire 2008*, le CODELF demandait que soient respectés les modèles de prestation des programmes de maternelle et de jardin d'enfants déjà en place dans les écoles de langue française, question de construire sur les acquis et les succès.

Malheureusement, quand est venu le temps de mettre en œuvre *PAJE*, le modèle retenu a été le même pour tous. La décision plutôt unilatérale en ce qui a trait au rapport adultes : enfants a créé des problèmes sérieux dans certains milieux, entre autres, là où la population est très disséminée. On souhaite un retour à un groupe maximal de **vingt enfants** et des **considérations particulières pour les petites écoles**.

Un obstacle important qui a été souligné au sujet du modèle *PAJE* est le temps de coplanification pour le coenseignement qui n'a pas été inclus dans le modèle et qui n'est pas subventionné. Comment parler d'intégration réelle des programmes et des services si cela n'a pas lieu?

Défi n° 4

Un financement instable, insuffisant et non sécurisé

Lors des conversations avec les personnes consultées, il ressort de cela que des modifications, en cours de route, au niveau du financement, pouvaient causer des problèmes sérieux aux organismes concernés (milieux scolaires et agences communautaires) et entraîner des conséquences très néfastes par rapport à l'offre de services. La crédibilité des programmes et la confiance des partenaires ainsi que des familles ont été profondément ébranlées.

Les sommes d'argent requises, soit pour payer les ressources humaines, soit pour aménager les espaces nécessaires pour fournir des programmes de qualité doivent être disponibles non seulement pour la période de transition, mais aussi pour le fonctionnement ultérieur. Il appert aussi qu'il n'y a pas, dans certaines agences communautaires, des **sommes d'argent désignées** pour recruter et retenir les services de professionnel(le)s francophones.

À ce chapitre, les gens consultés ont aussi indiqué qu'il n'y a pas de fonds ciblés garantis pour les services de garde en français et ce, à différents niveaux : démarrage, opération, services aux enfants ayant des besoins particuliers et subventions aux familles défavorisées.

Défi n° 5

Un leadership fragmenté

Le fait que deux ministères portent le dossier de la petite enfance est loin d'être idéal. Les voies de communication ne sont pas claires. Cela crée de nombreuses ambiguïtés au niveau des attentes et des résultats visés. L'information se rend difficilement aux personnes concernées. Cela entraîne des risques sérieux d'adhésion à la vision et des délais importants du côté de la mise en œuvre pour ne pas dire des frustrations et des résistances qui auraient pu être évitées, et ce, autant chez le personnel des conseils scolaires de langue française, des agences, des organismes que chez les parents.

Certaines personnes consultées ont aussi insisté sur l'importance d'un leadership qui connaît et comprend les particularités de l'apprentissage ainsi que de l'éducation de langue française. L'harmonisation et la pertinence des programmes et services ne peuvent être assurées que moyennant un leadership qui possède l'expertise et l'expérience afférentes à l'éducation de langue française

C'est seulement ainsi que peuvent être assurées la continuité et la cohérence des programmes et des services entre la petite enfance et l'entrée à l'école. Il a été clairement démontré par le passé, par exemple, dans l'élaboration de programmes-cadres autonomes, adaptés et personnalisés aux besoins des jeunes francophones et non traduits, que, dans de telles circonstances, les retombées sont significatives, à noter les très bons résultats des élèves fréquentant des écoles de langue française. La même considération a été appliquée à l'apprentissage électronique.

Défi n° 6

Des difficultés à comprendre la réalité et les priorités des francophones

Il est étonnant qu'encore de nos jours, même après la création des conseils scolaires de langue française et la victoire de Montfort, certains organismes municipaux ou communautaires nient le droit aux francophones de recevoir des programmes et services en français. Pour ces agences, l'offre de services bilingues suffit. On sait ce que cela veut dire, de grandes chances que tout se passe en anglais. De telles situations vont complètement à l'encontre de la vision de la PAL et sont loin de préparer les enfants à devenir élèves et à réussir à l'école de langue française.

Il existe un consensus important des différents partenaires indiquant qu'il est complètement inacceptable que les services ne soient pas offerts en français. C'est nier aux enfants francophones des programmes et des services en français auxquels ils ont droit et dont jouit automatiquement la majorité anglophone. C'est aussi nier les devoirs de l'éducation de langue française. Les gens sont bien conscients cependant qu'il y a des défis par rapport aux parents/tuteurs/tutrices qui ne parlent pas français. Il faut, en tout temps, demeurer accueillant pour les couples exogames et les familles pluriethniques. Il est essentiel de rester ouvert à leur rendre disponibles les services dont ils ont besoin ainsi que l'appui nécessaire pour les outiller à appuyer leurs enfants dans leur apprentissage en français.

Tel que mentionné plus tôt, il est ressorti que le leadership de tous les programmes et services offerts aux jeunes francophones, dès leur petite enfance, doit être assuré par un organisme ministériel qui connaît et comprend les besoins de même que les réalités des francophones. Cet organisme doit posséder l'expertise et l'expérience nécessaires en ce qui a trait à l'apprentissage et à l'éducation en français. Il en va de la continuité et de la cohérence des programmes et des services.

Défi n° 7

Des lois et règlements qui ne tiennent pas compte des changements de paradigme

Il n'y a pas d'alignement entre les encadrements législatifs qui concernent le système scolaire et les services de garde. Soulignons, entre autres, le rapport adultes : enfants, les critères pour les installations et aménagements physiques des locaux de même que le manque d'équité en ce qui a trait à la rémunération des EPE et leurs conditions de travail.

De plus, il serait important de revoir les lois et règlements qui touchent les droits à l'éducation de langue française, entre autres, l'article 23 de la *Charte des droits et libertés* qui pourrait s'appliquer aux programmes d'apprentissage à l'intention des jeunes francophones (de 0 à 3 ans et 8 mois) bénéficiant de ces services. Il faut aussi revoir les lois et règlements sur l'obligation d'offrir partout des services en français aux francophones. Enfin, il faudrait se pencher sur la journée scolaire qui, à la lumière des changements, doit possiblement être redéfinie.

Défi n° 8

Une crise de ressources humaines francophones

Dans certaines régions de la province, il y a une pénurie, pour ne pas dire une absence totale, de ressources humaines qualifiées qu'il s'agisse des EPE, des orthophonistes, des psychologues, du personnel du domaine de la santé et des loisirs, etc.

La disparité aussi en ce qui a trait aux rémunérations des EPE dans le milieu scolaire et dans les services de garde crée un problème. Les gens se questionnent à savoir pourquoi, à responsabilité et à travail égaux, un salaire équivalent n'est pas reçu.

Défi n° 9

Des besoins de ressources pédagogiques plus nombreuses et appropriées pour l'apprentissage des jeunes enfants de 0 à 3 ans et 8 mois

Dans le domaine de la petite enfance, il y a des écarts importants entre la quantité de ressources disponibles en anglais et celles accessibles en français pour le développement et l'apprentissage des enfants de 0 à 3 ans et 8 mois.

Défi n° 10

Des infrastructures insuffisantes

Les espaces dans les écoles sont dans certains cas très limités et parfois inappropriés pour l'approche à l'apprentissage préconisée pour les enfants en bas âge qui doivent, en toute sécurité, être très actifs, jouer et faire beaucoup d'exploration sans risque d'accident.

Défi n° 11

L'absence de coordination des programmes et services à la petite enfance

L'impossibilité pour certains conseils scolaires, et ce pour toutes sortes de raisons, de retenir les services d'une personne qui serait responsable de la coordination des services entre le milieu communautaire et le milieu scolaire contribue à la fragmentation des programmes et services et entraîne des délais indus.

Défi n° 12

La qualité des programmes et services à mieux définir

La question de la définition de ce qui caractérise des programmes préscolaires de qualité a été soulevée. La suggestion est de développer clairement des critères à cet effet. (Voir Condition n° 2 du *Mémoire 2008*).

Défi n° 13

Le manque de places dans les services de garde

Dans certaines régions de la province, il existe un manque important de places pour les poupons et les bambins. Les listes d'attente sont tellement longues qu'il arrive que des parents se prévalent des programmes et services en anglais. Dans bien des cas, cela veut dire une perte d'élèves pour les écoles de langue française et, de ce fait, un niveau d'assimilation accru de la population francophone.

Vision et mission 2011 de la stratégie de la petite enfance, perspective de la francophonie

Des représentant(e)s clés de la communauté francophone qui ont participé à la consultation, à la lumière de la *vision de l'avenir 2008* et de la mission en découlant concernant l'éducation de la petite enfance, en lien avec la vision de l'apprentissage préscolaire du D^r Pascal, ont établi un consensus par rapport à la vision et à la mission 2011. Ce qui suit est un tableau comparatif.

Mémoire du CODELF – 2008	Mémoire 2011 – Vision concertée de la francophonie ontarienne
<p>Vision 2008 Une éducation la plus précoce possible (préférentiellement de 0 à 6 ans) de la petite enfance, de qualité et équitable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui respecte l'approche d'apprentissage de résolution de problèmes ludique préconisée dans les recherches et pratiques exemplaires pour les enfants en bas âge; • dans des espaces francophones socialisants et stimulants, situés dans les écoles de langue française, lieu stratégique « pivot » de vitalité francophone; • pour une intégration harmonieuse à l'école et un succès scolaire accessibles à tous les enfants fréquentant les écoles de langue française. <p>Un carrefour de services harmonisés à l'intention des enfants et des parents/tuteurs/tutrices offerts en français à l'école, grâce à des partenariats multiples et variés.</p>	<p>Vision 2011 Une gamme de programmes et services en français, de qualité, intégrés (éducation, santé physique et mentale – incluant des habitudes de vie saine, loisirs, culture, dépistage des besoins, etc.) les plus précoces possible, offerts aux enfants et aux familles dans des écoles de langue française, cœurs de la vitalité communautaire des francophones.</p> <p>Un carrefour de programmes et services de qualité à l'intention des enfants et des familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • harmonisés et intégrés; • basés sur les besoins dépistés à partir de données fiables et viables; • tenant compte des réalités des différentes régions; • offerts en français dans des écoles de langue française; • grâce à des partenariats multiples et variés dont les membres comprennent bien la réalité des francophones en milieu minoritaire de même que les priorités de la <i>Politique d'aménagement linguistique</i>.

<p>Mission 2008 Outiller les enfants, le plus tôt possible dans leur vie, à être fonctionnels dans l'utilisation de la langue des apprentissages scolaires, la construction identitaire et le développement du caractère.</p> <p>Mettre en place toutes les conditions favorables afin de donner aux enfants le pouvoir de devenir élève dans une école de langue française, le pouvoir de réussir.</p>	<p>Mission 2011 Augmenter les chances de succès de tous les enfants, dans leur développement, leur apprentissage et leur éducation en français, en les outillant, le plus tôt possible dans leur vie, à être fonctionnels dans l'utilisation de la langue des apprentissages scolaires, la construction identitaire, le développement du caractère et l'acquisition de saines habitudes de vie.</p> <p>Sous le leadership de différents partenaires communautaires et des conseils scolaires de langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> • intégrer une variété de programmes et services à la petite enfance et d'appui aux familles, harmonisés, différenciés, de qualité; • dispensés en français, en conformité avec les priorités de la <i>Politique d'aménagement linguistique (PAL)</i>; • dans des écoles de langue française, situées à des endroits stratégiques (géographiques et démographiques) de la communauté; • et permettant un accès équitable et universel aux divers programmes et services.
---	--

Comment y arriver ?

Conditions gagnantes 2011

En lien avec les recherches et pratiques exemplaires de même qu'avec les données recueillies et analysées dans les différents milieux, à la lumière du rapport du D^r Charles E. Pascal, en conformité avec les énoncés de vision et de mission retenus, les personnes consultées ont partagé ce qu'elles entrevoyaient comme conditions gagnantes à l'actualisation de la vision et de la mission concernant particulièrement l'éducation préscolaire.

Condition gagnante 2011 n° 1

Pour une intégration réussie des services : de meilleures définitions des concepts de partenariat et d'intégration des programmes et services

Qu'est-ce que le partenariat? ^{xiii}

Un partenariat est une relation de travail entre parties qui se sont associées entre elles pour « mener une action commune ^{xiv} », qui comprennent les valeurs et les priorités fondamentales de chacun(e).

« Entente entre des parties qui, de façon volontaire et égalitaire, partagent un objectif commun et le réalisent en utilisant de façon convergente leurs ressources respectives. ^{xv} »

« Le partenariat se définit comme une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation. ^{xvi} »

« Le partenariat est l'aboutissement d'un processus de collaboration qui commence par l'appropriation réciproque et par l'apprentissage d'un langage commun. Sa réussite suppose une relation équitable entre les partenaires, une définition claire des rôles et responsabilités de chacun, le partage d'un minimum de valeurs communes sur lesquelles vont s'appuyer les actions et les avantages dont chacun peut tirer profit. ^{xvii} »

Le partenariat n'implique aucunement l'abandon des valeurs et des priorités, ni celle de leadership par l'une ou l'autre des parties qui a l'imputabilité ultime de la réalisation des activités ou des projets (par exemple, l'adhésion des conseils scolaires de langue française à la PAL).

Les principes de partenariat

- Un statut d'égalité basé, non pas sur des nombres, mais sur le respect, la confiance et l'appui mutuels.
- Un accord sur les objectifs communs du travail à accomplir (s'entendre sur des énoncés de vision et de mission).
- Une entente sur les méthodes et principes de gestion (qui fait quoi, quand, comment).
- Le partage des responsabilités, des risques et des bénéfices (approche collaborative)^{xviii}.

L'intégration des programmes et services

Le terme intégration signifie, la participation convergente et cohésive de différents partenaires, ayant des expertises uniques ou pluridisciplinaires, à un groupe dont la responsabilité collective est d'offrir des services à une clientèle donnée. Les droits et responsabilités de chacun des membres doivent être respectés et les droits et les besoins de la clientèle desservie priorités. C'est donc dire qu'une telle communauté de services ainsi constituée doit être unie par une vision et une mission communes.

Compte tenu des éléments clés de ce que constituent de réels partenariats et l'intégration des services, les partenaires devront donc être informés de façon très précise du mandat de l'apprentissage préscolaire de même que de l'éducation de la petite enfance en français incluant les priorités de la PAL. Les écoles de langue française ne peuvent absolument pas aller à l'encontre de cette politique. Les partenaires devront aussi faire un effort pour comprendre l'importance de programmes et services en français. Ils doivent saisir la nécessité de trouver des moyens d'offrir les services en français nonobstant les nombres à desservir ou le fait que la majorité des francophones sont bilingues. L'adhésion à la PAL ne peut être compromise.

Selon la vision du D^r Pascal, les programmes et services à la jeune enfance ne connaîtront des succès qu'à la condition que le système scolaire et les organismes communautaires démontrent une grande ouverture les uns envers les autres.

Il est aussi primordial que tou(te)s les intervenant(e)s impliqué(e)s dans l'offre des programmes et services à la petite enfance aient des occasions multiples de travailler en équipe sur une base régulière. Le modèle des communautés d'apprentissage professionnel pourrait être mis à profit ici.

Condition 2011 n° 2

Une structure de gestion facilitant l'intégration efficace et efficiente, adaptée à la réalité francophone

Pour que l'intégration des programmes et services d'apprentissage à la petite enfance s'actualise, il faut que soit prévu et financé, de façon appropriée, une structure ou un modèle efficace et efficient de gestion. Les participant(e)s aux consultations ont proposé plusieurs modèles ou structures, un reflet probant des différentes réalités. Encore ici, il ne peut pas y avoir un modèle *taille unique* : les nombres d'enfants à desservir varient; les services disponibles en français ne sont pas les mêmes et les milieux géographiques et démographiques diffèrent considérablement.

Gestion

Voici, sans s'y limiter, quelques-unes des structures proposées.

A – Structure semblable à celle de *Meilleur départ*

Les milieux qui favorisent cette structure sont les suivants : les régions où la population francophone est vraiment minoritaire; les milieux où la masse critique des francophones est importante, mais l'environnement géographique restreint; les endroits où la communauté francophone est tricotée serrée.

On aime la formule d'un comité directeur avec pouvoir décisionnel et d'un comité opérationnel-réseau d'échange chargé de la mise en œuvre. Les partenaires partagent la même vision et travaillent en CAP.

B – Un organisme de gestion non confessionnel, indépendant du genre RLISS (réseau local d'intégration des services de santé)

Les milieux qui favorisent ce modèle sont les suivants : là où il y a une masse critique importante de francophones de même qu'un grand nombre de tables régionales.

L'idée derrière cette suggestion est la suivante : l'organisme inclut plusieurs représentant(e)s des différents partenaires et gère l'initiative.

Il a été proposé que, sous le parapluie de cette structure unique, un travail de collaboration très étroit existerait entre les conseils scolaires de langue française desservant un même territoire. Ils pourraient, de façon équitable, après entente, répartir les carrefours de programmes et services préscolaires et d'appui aux familles dans certaines de leurs écoles. De cette façon, il y aurait évitement de dédoublement et optimisation des services offerts aux francophones.

C – L'embauche d'un(e) gestionnaire (pour les aspects administratifs qui s'ajoutent)

Cette personne serait responsable de la coordination des programmes et services et des différents membres du personnel.

Il a été démontré, dans les conseils scolaires de langue française où il y a eu une telle embauche, que cela permet :

- d'améliorer la compréhension des réalités réciproques de même que les rapports entre les différents partenaires;
- de mieux s'entendre sur les besoins et les réalités respectives;
- de respecter et d'entretenir la même vision et mission;
- de valoriser tous les partenaires;
- de faciliter la collaboration et, de ce fait, la prestation des services.

Condition 2011 n° 3

Des interventions concertées, des programmes et services intégrés, oui... mais différenciés, visibles et accessibles

La francophonie ontarienne parle d'une seule voix à cette rubrique. Un modèle, une structure ou des programmes et services de type *taille unique* ne peuvent bien desservir la clientèle francophone. Il faut absolument respecter les réalités régionales (géographiques et démographiques) et les besoins des enfants.

Dans les cas où la population francophone est dispersée sur un énorme territoire, la notion de carrefour par quartier ne peut s'appliquer. Dans certains milieux, il faudra, d'une part, regrouper les services sous un seul et même toit, **préférentiellement** dans une école de langue française (question d'assurer l'intégration réelle) et permettre que ces services soient aiguillés dans différentes écoles/satellites. C'est le mécanisme idéal pour donner accès aux services de qualité de langue française à tou(te)s.

Si en raison de circonstances extraordinaires les programmes et services ne peuvent être regroupés dans une école, ils doivent être offerts dans un endroit à proximité d'une école et un travail de collaboration étroite avec le milieu scolaire doit être assuré.

Ceci s'applique particulièrement en milieux ruraux, là où la population francophone est vraiment dispersée ou, encore, là où il n'y a pas beaucoup de services ou de ressources en français. Il est nécessaire de réitérer ici **l'importance pour les francophones que ces services soient visibles et accessibles partout et pour tout(e)s.**

D'autre part, cela peut vouloir dire un étroit travail de collaboration entre les conseils scolaires catholiques et publics de langue française qui cohabitent sur un territoire où il y a une forte masse critique de francophones et une quantité raisonnable de services en français. Ces conseils, d'un commun accord, en collaboration avec les autres partenaires, pourront décider de desservir chacun un certain nombre de carrefours en évitant qu'il y ait dédoublement dans une région. L'intention est de maximiser l'offre de programmes et services de même que de les rendre accessibles à toute la population francophone. Dans de telles circonstances, l'approche **doit vraiment être collaborative.**

Enfin, il faut tenir compte de la situation des familles d'enfants à risque. Ce sont elles qui ont le plus besoin d'avoir accès à des services d'appui. En général, ces familles ont peu de moyens pour bénéficier des programmes et services. Certaines suggestions ont été faites à l'effet qu'il faut considérer financer le transport scolaire dans de tels cas ou, tout au moins, de situer les carrefours à proximité des circuits de transport en commun.

Condition 2011 n° 4

Un accès universel et équitable répondant aux besoins multiples des enfants et des familles provenant de différents milieux

Tous les jeunes francophones âgés de 0 à 3 ans et 8 mois, peu importe leur situation géographique ou leurs conditions économiques et démographiques, leur nombre, voire leurs besoins spécifiques, doivent pouvoir bénéficier de programmes et services globaux précoces (apprentissage, acquisitions langagières et linguistiques, santé, incluant la nutrition et toutes les autres saines habitudes de vie, développement social, etc.) question de leur permettre de se développer au maximum en route vers leur entrée scolaire. À cet effet, un nombre suffisant de places de service de garde pour les poupons et les bambins doit être assuré pour répondre aux besoins des francophones ainsi que des fonds ciblés et garantis pour les services de garde globaux à l'intention des francophones. De plus, toutes les familles ont le droit d'être renseignées sur les conditions de succès à l'école de langue française.

Condition 2011 n° 5

Du financement stable, sécurisé et suffisant

Il est évident que, pour mettre en œuvre la magnifique vision du D^r Charles E. Pascal d'offre de programmes et services intégrés, précoces et continus à l'intention des enfants (le plus tôt possible dans leur vie) et de leurs familles, il faut prévoir des modifications, des changements, voire des ajouts au système. De plus, si on souhaite que le développement découlant de l'actualisation de ladite vision soit durable, un financement permanent est requis (tant pour le système scolaire que pour les organismes communautaires). Ces sommes doivent inclure des fonds ciblés garantis pour les services de garde à l'intention des enfants francophones – démarrage, opération, appui aux enfants ayant des besoins particuliers, subventions aux familles défavorisées. Voici quelques aspects prioritaires qui ont été mis de l'avant lors des dialogues avec les personnes consultées : infrastructures immobilières, ressources humaines (incluant la coordination des services et des interactions), ameublement et équipement, ressources d'apprentissage, etc.

Lors de la consultation, les gens ont insisté sur l'importance de l'équité d'accès aux programmes et services, et dans ce sens, une condition gagnante est de limiter les sommes que doivent payer les parents, par exemple, pour la journée prolongée. La seule façon de le faire est d'obtenir des revenus qui permettent de réduire au minimum les sommes d'argent demandées aux familles.

Des études longitudinales démontrent que les fonds investis dans le domaine de la petite enfance ont des retombées économiques et sociétales considérables. Le *Mémoire 2008* précisait plusieurs de ces effets positifs. Le rapport du D^r Pascal en fait aussi état.

Condition 2011 n° 6

Un leadership unifié et rassembleur

Il était évident pour toutes les personnes consultées, autant celles du monde de l'éducation que celles des municipalités et des services de garde, que le leadership pour la mise en œuvre de la vision présentée dans le document, *Dans l'optique de notre meilleur avenir*, doit se retrouver dans un seul et même ministère, soit celui de l'Éducation (ÉDU). La majorité des gens consultés, qu'ils soient du domaine de l'éducation ou autre, reconnaissent le besoin d'intégrer l'apprentissage de la petite enfance de 0 à 3 ans et 8 mois au ministère de l'Éducation (ÉDU). Cela pourrait contribuer à faciliter les voies de communication, la diffusion des attentes, les règles du jeu et préviendrait plusieurs ambiguïtés. De plus, ils ont insisté sur la nécessité d'un leadership qui connaisse et comprenne à fond les besoins et la réalité des francophones. Ce leadership doit aussi posséder l'expertise et l'expérience nécessaires. Les succès vécus par les conseils scolaires de langue française depuis leur avènement en sont garants.

Condition 2011 n° 7

Des lois et règlements revisités et modifiés, adaptés aux réalités du nouveau paradigme

Il est opportun de revoir les lois et règlements du monde des services de garde et de l'éducation. Déjà en 2008, le CODELF indiquait qu'il y avait urgence d'aligner les deux dimensions au niveau d'encadrements législatifs. Soulignons entre autres :

- le rapport adultes : enfants;
- les critères pour aménagements et installations physiques des locaux et des aires d'apprentissage (approche ludique);
- la rémunération des EPE;
- etc.

Il en va de même pour les lois et règlements qui touchent les droits à l'éducation de langue française. Ils devraient s'appliquer à l'apprentissage préscolaire pour les francophones. De plus, la politique de la PAL devrait aussi inclure ce niveau d'âge (0 à 3 ans et 8 mois). Enfin, la définition de la journée scolaire doit être revue.

Condition 2011 n° 8

Un personnel compétent et qualifié

On a exprimé le besoin pressant, question de répondre aux réalités des francophones, d'explorer des moyens variés de qualifier un plus grand nombre de personnes aptes à offrir, en français, différents programmes et services professionnels complémentaires à l'apprentissage et à l'éducation de la petite enfance : EPE, psychologue, orthophoniste, ergothérapeute, psychiatre, personnel du domaine de la santé : médecin, dentiste, nutritionniste, hygiéniste, etc., et des loisirs, etc.

Des suggestions intéressantes ont été faites pour moderniser les programmes de formation initiale et de perfectionnement continu des professionnels.

Pour ce qui est de la formation initiale, on a proposé :

- la reconnaissance des acquis;
- des campus de formation dans différentes régions;
- la formation à distance;
- la formation à temps partiel;
- un calendrier de prestation, modifié et flexible (possibilité d'admissions à différents temps de l'année);
- etc.

En ce qui a trait au perfectionnement continu, les partenaires pourraient se concerter sur les contenus et orchestrer des séances de perfectionnement communes.

Il a aussi été question de la formation des enseignant(e)s et de l'importance d'intégrer à la formation initiale un domaine de spécialisation de la petite enfance ou d'offrir des cours de qualifications additionnelles.

Condition 2011 n° 9

Une augmentation des ressources d'apprentissage pour davantage appuyer les approches préconisées pour la petite enfance (de 0 à 3 ans et 8 mois)

Malgré deux excellents pourvoyeurs de ressources franco-ontariennes de qualité, appuyant l'apprentissage des jeunes enfants francophones, TFO et le CFORP, il y a tout de même du rattrapage à faire, question d'augmenter les ressources de qualité déjà disponibles et de les diversifier pour répondre aux réalités des enfants et des familles des différentes régions, provenant de milieux linguistiques, ethniques, sociaux et culturels variés.

Condition 2011 n° 10

Des espaces appropriés en nombre suffisant dans les écoles de langue française

Puisque, de l'avis de la majorité des personnes consultées, la décision stratégique pour le succès des enfants francophones est d'offrir les programmes et les services à la petite enfance de qualité, dans les écoles de langue française, il est primordial de prévoir les provisions financières pour assurer les infrastructures immobilières requises. Du fait que les petits apprennent beaucoup en jouant, en explorant, en découvrant, les environnements d'apprentissage sont cruciaux en termes d'espaces suffisants, d'équipement et de matériel de manipulation appropriés et accessibles. La santé et la sécurité des jeunes enfants sont aussi primordiales.

Il est très important aussi d'assurer un nombre de places en service de garde pour les poupons et les bambins qui réponde à la demande.

Condition 2011 n° 11

Un échéancier proactif, mais réaliste

Il est important de prévoir un échéancier proactif, mais réaliste. Plusieurs merveilleux rapports sont restés sur les tablettes parce que la mise en œuvre reposait uniquement sur des souhaits pieux et la bonne volonté des gens. Pour les francophones, la bonne volonté, la créativité et l'engagement ont été poussés à la limite. Il faut donc que soient prévues des étapes stratégiques bien échelonnées dans le temps pour permettre aux personnes d'effectuer le changement de paradigme anticipé, de façon efficiente et efficace.

Tableau comparatif : lien entre les conditions gagnantes présentées plus haut et celles incluses dans le document *Dans l'optique de notre meilleur avenir*

Mémoire 2011 : Conditions gagnantes	<i>Dans l'optique de notre meilleur avenir</i>
<p>Condition n° 1 : Des partenariats efficaces et efficaces et des programmes et services de qualité, véritablement intégrés, offerts en français.</p> <p>Un travail de collaboration très étroit entre toutes les personnes impliquées – exploiter le modèle des CAP : coplanification, coenseignement et interventions concertées.</p>	<p>Un système complet, continu et intégré pour pallier à la situation actuelle : plusieurs programmes qui fonctionnent en vases clos.</p> <p>Créer une cohérence à partir d'un assortiment désorganisé.</p>
<p>Condition n° 2 : Une structure de gestion de l'intégration efficace et efficiente, adaptée à la réalité francophone.</p> <p>Le défi est l'absence de francophones dans certaines administrations municipales ou organismes communautaires et un manque de compréhension de la réalité francophone.</p> <p>Des services bilingues ne préparent pas les enfants à réussir leur scolarité en français et ne respectent pas les droits et les devoirs de l'éducation de langue française.</p>	<p>Les attentes dans le cadre stratégique devraient être opérationnalisées au moyen de plans locaux et services à la petite enfance élaborés par les administrations municipales en <u>partenariat</u> avec les conseils scolaires.</p>

Tableau comparatif : lien entre les conditions gagnantes présentées plus haut et celles incluses dans le document *Dans l'optique de notre meilleur avenir*

Mémoire 2011 : Conditions gagnantes	<i>Dans l'optique de notre meilleur avenir</i>
<p>Condition n° 3 : Des programmes et services différenciés, adaptés aux diverses réalités des francophones et aux besoins des enfants, offerts dans les écoles de langue française : lieu socialisant privilégié en français : pivot et cœur de la vitalité francophone.</p>	<p>Des possibilités accrues souples (p. 6) d'apprentissage des jeunes enfants et d'appui aux familles.</p> <p>« (...) s'assurer que tous les enfants de la province aient les mêmes chances de réussir à l'école, deviennent des apprenants permanents et poursuivent leurs rêves.^{xix} »</p> <p>« Les enfants qui progressent bien à l'école primaire et dont les circuits neuronaux les prédisposent à la réussite scolaire ultérieure sont ceux qui entrent en première année avec de <u>très bonnes compétences en communication orale</u>, qui sont confiants, qui sont capables de se faire des amis et qui sont persistants et créatifs dans l'accomplissement de tâches et dans la résolution de problèmes.^{xx} »</p>
<p>Condition n° 4 : Un accès équitable et universel répondant aux besoins multiples des enfants et des familles provenant de différents milieux.</p> <p>Prévision du nombre suffisant de places en service de garde pour les poupons et les bambins francophones.</p>	<p>« (...) nous assurer que tous les enfants de la province aient les mêmes chances de réussir à l'école, deviennent des apprenants permanents et poursuivent leurs rêves. » p. 4</p>

Tableau comparatif : lien entre les conditions gagnantes présentées plus haut et celles incluses dans le document *Dans l'optique de notre meilleur avenir*

Mémoire 2011 : Conditions gagnantes	<i>Dans l'optique de notre meilleur avenir</i>
<p>Condition n° 5 : Du financement stable, suffisant et sécurisé.</p> <p>Fonds ciblés et garantis – services de garde aux francophones : démarrage, opération, enfants ayant des besoins particuliers, subventions aux familles défavorisées.</p> <p>Fonctionnement, gestion et administration, personnel, installations et équipement, etc.</p>	<p>Financer suffisamment le fonctionnement et la dotation en personnel.</p> <p>Distribuer équitablement les ressources.</p> <p>Assurer aux conseils scolaires suffisamment de financement pour couvrir les coûts d'occupation.</p> <p>Conserver l'objectif d'offrir des services de garde en français aux enfants de 0 à 3 ans dans 75 % des écoles élémentaires de langue française d'ici 2011-2012.</p> <p>« Il y a de plus en plus de données qui montrent que les investissements qui visent les plus jeunes citoyens du Canada sont parmi les investissements des contribuables qui offrent le meilleur rendement. Chaque dollar dépensé pour garantir un bon départ au cours des premières années d'existence permettra de réduire les coûts à long terme associés aux soins de santé, aux toxicomanies, à la criminalité, au chômage et à l'aide sociale. De plus, les enfants canadiens deviendront des adultes scolarisés, mieux adaptés et plus productifs. D^r David Butler-Jones, administrateur en chef de la Santé publique au Canada ^{xxi}»</p> <p>« (...) les recherches ont démontré qu'il est plus difficile et plus coûteux d'intervenir plus tard que de répondre aux besoins de l'enfant dès la petite enfance. » p. 4</p>

Tableau comparatif : lien entre les conditions gagnantes présentées plus haut et celles incluses dans le document, *Dans l'optique de notre meilleur avenir*

Mémoire 2011 : Conditions gagnantes	<i>Dans l'optique de notre meilleur avenir</i>
<p>Condition n° 6 : Un leadership unifié et rassembleur.</p> <p>La stratégie de la petite enfance qui relève d'un seul ministère : le ministère de l'Éducation (ÉDU) et qui tient compte des besoins et des réalités des francophones – impact sur la continuité et la cohérence des programmes et des services, par exemple, comme pour les programmes-cadres, la possibilité d'un cadre d'apprentissage pour la jeune enfance adapté aux réalités des francophones.</p>	<p>« Le ministère de l'Éducation (ÉDU) devrait (...) être chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre stratégique sur la petite enfance qui crée un continuum d'expériences d'apprentissage pour les enfants de la naissance à 8 ans. » p. 55</p> <p>Gouvernance imprécise : « À Queen's Park ou dans la communauté, aucun organisme n'a la responsabilité de diriger le changement; la démarche est importante en soi, mais sans leadership responsable, elle ne conduit à rien. » p. 48</p>
<p>Condition n° 7 : Des Lois et Règlements revisités et modifiés, adaptés aux réalités du nouveau paradigme – alignement éducation et services de garde : rapport adultes : enfants, locaux, droits des francophones, définition de la journée scolaire, etc.</p>	<p>« Légiférer en fonction des changements (...) il faudrait sans doute modifier certains aspects de la <i>Loi sur les garderies</i> et de la <i>Loi sur l'éducation</i> de manière à rendre possible la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie. » p. 51</p>

Tableau comparatif : lien entre les conditions gagnantes présentées plus haut et celles incluses dans le document *Dans l'optique de notre meilleur avenir*

Mémoire 2011 : Conditions gagnantes	<i>Dans l'optique de notre meilleur avenir</i>
<p>Condition n° 8 : Un personnel compétent et qualifié.</p> <p>Sans diluer le contenu des programmes de formation et de perfectionnement, trouver de nouveaux moyens d'offrir les programmes de qualification dans différents domaines : EPE, psychologues, orthophonistes, ergothérapeutes, travailleur(euse)s sociaux, personnel du domaine de la santé (médecins, dentistes, nutritionnistes, diététicien(ne)s, psychiatres, hygiénistes, etc.).</p> <p>Mécanismes de perfectionnement continu.</p>	<p>Recommandations générales à l'Ordre des enseignantes et des enseignants, et aux collèges et universités concernant les programmes de la petite enfance. p. 56</p> <p>Plan provincial de formation continue. p.57</p>
<p>Condition n° 9 : Augmentation des ressources d'apprentissage en français pour davantage appuyer les approches préconisées pour la petite enfance (de 0 à 3 ans et 8 mois).</p>	<p>Nous devons nous appuyer sur ce que nous faisons de mieux.</p> <p>Ressources nécessaires au changement.</p>

Tableau comparatif : lien entre les conditions gagnantes présentées plus haut et celles incluses dans le document *Dans l'optique de notre meilleur avenir*

Mémoire 2011 : Conditions gagnantes	<i>Dans l'optique de notre meilleur avenir</i>
<p>Condition n° 10 : Des espaces appropriés en nombre suffisant dans les écoles de même que des places en service de garde pour les poupons et les bambins.</p>	<p>« (...) pour soutenir le continuum de services et faciliter la transition des enfants vers le <i>Programme d'apprentissage des jeunes enfants (PAJE)</i>, les écoles constituent l'emplacement privilégié (...). Les centres établis à l'extérieur des écoles seraient associés à une école ou à un groupe d'écoles. » p. 55</p> <p>« Environnement d'apprentissage : les locaux appropriés et adaptés, conformes aux lignes directrices sur l'apprentissage des jeunes enfants ayant le matériel pédagogique et les postes d'apprentissage appropriés (...) » p. 50</p>
<p>Condition n° 11 : Un échéancier proactif, mais réaliste.</p>	<p>Étapes de mise en œuvre. p. 52</p>

Conclusion et mot de la fin

Tant dans le *Mémoire 2008* que dans le *Mémoire 2011*, il a été clairement démontré que la francophonie adhère à la vision concernant l'importance d'investir dans la petite enfance et le rôle très significatif joué par l'école de langue française dans sa communauté. La collaboration entre tous les partenaires clés est un incontournable pour assurer un continuum de services à l'intention des enfants et de leurs familles. Lors de la consultation auprès de représentant(e)s des conseils scolaires de langue française et de divers organismes ou agences communautaires, plusieurs des facteurs de succès mis de l'avant dans le rapport du D^r Pascal ont été réitérés tout en insistant sur les particularités de la collectivité francophone :

- l'offre de programmes et services différenciés de qualité en français, dans des écoles de langue française, cœurs de la vitalité francophone;
- des partenariats authentiques dont les membres adhèrent aux priorités de la PAL;
- une réglementation qui appuie les changements majeurs de paradigme;
- des formules modernes de formation et de perfectionnement continu;
- des environnements d'apprentissage à la hauteur des programmes de qualité;
- un leadership unifié;
- du financement stable.

« Il s'agit de préparer les enfants à l'école et l'école aux enfants. ^{xxii} »

Ainsi, il deviendra « possible de modifier les trajectoires pour les plus jeunes enfants et de briser les cycles intergénérationnels d'analphabétisme, de pauvreté, d'isolement social et de mauvaise santé. ^{xxiii} »

Bibliographie

- Gilbert, Anne (2003). *La petite enfance : porte d'entrée à l'école de langue française – Une vision nationale*. Ottawa : Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE).
- Gouvernement de l'Ontario (2010-2011). *Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. Version provisoire*. Toronto : Ministère de l'Éducation de l'Ontario (ÉDU).
- Gouvernement de l'Ontario (2008). *Appuyer chaque élève. Tonifier l'éducation en Ontario*. Toronto : Ministère de l'Éducation de l'Ontario (ÉDU).
- Gouvernement de l'Ontario (2004). *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario. Pour l'éducation en langue française*. Toronto : Ministère de l'Éducation de l'Ontario (ÉDU).
- Gouvernement de l'Ontario (2009). *Document d'orientation de l'éducation de langue française*. Toronto : Direction de l'éducation de langue française.
- Lalonde, P., Carson, R., Legault, L. (2010). *Projet pilote Petits pas à trois. Rapport final*. Ottawa : Société de recherche sociale appliquée.
- Landry, Rodrigue (2003). *Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil démolinguistique des enfants ayants droit francophones selon la structure familiale*. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
- Pascal, Charles, E. (2009). *Dans l'optique de notre meilleur avenir. Mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario*. Toronto : Gouvernement de l'Ontario.

Webographie

- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Partenariat>
- <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/pflc.html>
- http://www.meq.gouv.qc.ca/fp/fp-ch4_5.html

Annexe A – Consultations en vue de la rédaction du *Mémoire 2011*

Date	Représentant(e) des conseils scolaires de langue française	Autres organismes
Le 6 janvier 2011	Conseil des écoles catholiques du Centre-Est (CECCE) Mario Lajoie , directeur, Service de planification, imputabilité et concertation stratégique (SPICS) Nathalie Daoust , gestionnaire, Services de la petite enfance Louise Théoret-Stefancsisc , directrice, Service de soutien à l'apprentissage Julie Cyr , agente de projet	
Le 5 janvier 2011	Conseil des écoles publiques de l'est de l'Ontario (CEPEO) Jean-Pierre Dufour , surintendant de l'éducation Guylaine Gagné , directrice, Services éducatifs Andrée Myette , coordonnatrice, Services communautaires, PAJE et initiatives préscolaires	
Le 6 janvier 2011	Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières (CSCGR) Nicole Gaudet , surintendante de l'éducation	Ministère des Services à l'enfance et à la famille Claudette Lamontagne , coordonnatrice, Petite enfance
Le 6 janvier 2011	Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (CSCNO) Lyse-Anne Papineau , directrice de l'éducation Nicole Sonier , directrice exécutive de l'éducation Lina Davidson , coordonnatrice, Petite enfance Danielle Vienne , directrice, Services pédagogiques	Carmen Ouellette , gestionnaire, Petite enfance, municipalité Julie Walsh , Services à l'enfance
Le 6 janvier 2011	Conseil scolaire catholique Franco-Nord (CSCFN) Richard Marleau , surintendant de l'éducation Michel Paulin , surintendant des affaires Jill Huot , directrice d'école Tasha Marleau , directrice d'école Nicole Laferrière , conseillère pédagogique Josée Bazinet-Mondoux , conseillère pédagogique	Garderie Soleil Nancy Dostie , responsable Mindy Labrecque , éducatrice
Le 4 janvier 2011	Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud (CSDCCS) Réjean Sirois , directeur de l'éducation Diane Jamieson , surintendante de l'éducation Bobby Somaroo , surintendant des affaires Lyne Proulx , coordonnatrice, Petite enfance Andréanne Lepine , Services communautaires	

Date	Représentant(e)des conseils scolaires des écoles de langue française	Autres organismes
Le 6 janvier 2011	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO) Céline Cadieux , directrice de l'éducation France D. Lamarche , surintendante de l'éducation François Bertrand , surintendant des affaires Josée Latulippe , superviseure, Programmes petite enfance	Service de garderie, Cité Clarence-Rockland Anne Morris-Bouchard , gérante Services communautaires, Cité Clarence-Rockland Thérèse Lefavre , directrice Centre de ressources familiales de l'Estrie, Cornwall Manon Tailleux , directrice générale Services de garde d'enfants, ville de Cornwall Monique Gunn , gérante Services de garde des Comtés-Unis, Prescott-Russell Diane Laframboise , superviseure ACFO, Prescott-Russell Nathalie Ladouceur , présidente PPE Diane Vachon
Le 6 janvier 2011	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales (CSDCAB) Yvon Bolduc , surintendant des affaires Édith St-Amant , coordonnatrice, <i>PAJE/PAL</i>	Centre de la petite enfance Tanya Beaulieu , coordonnatrice Carrefour <i>Meilleur Départ</i> Chantal Bohémier , présidente
Le 7 janvier 2011	Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest Céline Verville , surintendante de l'éducation Jean-Paul Gagnier , directeur de la réussite, Programmes et services M-12 ^e Rachelle Morissette , conseillère pédagogique, Petite enfance	Garderie Franco-Sol Suzanne Lalonde , directrice Garderie La Ribambelle Nicole Blanchette , directrice
Le 5 janvier 2011	Conseil scolaire Viamonde Gyslaine Hunter-Perreault , directrice de l'éducation Françoise Fournier , surintendante des affaires Azza Hamdi , conseillère pédagogique, Petite enfance	Services de garde en français, Ville de Toronto Ginette Lapensée-Purser , coordonnatrice Centre francophone de Toronto (CFT) Jasmine Thibault , coordonnatrice, Petite enfance Isabelle Bastien , coordonnatrice, Développement de la petite enfance

Date	Représentant(e)des conseils scolaires de langue française	Autres organismes
Le 5 janvier 2011	Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (CSPGNO) Marc Gauthier , surintendant de l'éducation Lise St-Denis , surintendante adjointe Sylvie Langlois , gestionnaire, Services de la petite enfance Chantal Rouillard , conseillère pédagogique, Petite enfance	
Le 7 janvier 2011	Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) Monique Ménard , surintendante de l'éducation	
Le 22 février 2011		Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) Marie-Gaëtanne Caissie Chantal Bohémier Julie Lutete
Le 22 février 2011		Groupe de travail francophone – PAJE Maryline Dion Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario Muriel Howden Garderie Chaperon Rouge Diane Laframboise Municipalité – Prescott-Russell Jacqueline Noiseux Association française des municipalités de l'Ontario Diane Vachon Réseau PPE
Le 22 février 2011		ADFO Colinda Morin-Secord, présidente

Notes de fin de document

- ⁱ Pascal, Charles, E. (2009). *Dans l'optique de notre meilleur avenir, Mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario, rapport présenté au premier ministre par le conseiller spécial en apprentissage préscolaire*, page 52.
- ⁱⁱ Idem., page 9.
- ⁱⁱⁱ Landry, Rodrigue (2003). *Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil démolinguistique des enfants ayants droit francophones selon la structure familiale*, page 30.
- ^{iv} Gilbert, Anne (2003). *La petite enfance : porte d'entrée à l'école de langue française – Une vision nationale*, page 46.
- ^v Gouvernement de l'Ontario (2004). *Politique d'aménagement linguistique*, page 9.
- ^{vi} Idem., page 5.
- ^{vii} Idem., page 9
- ^{viii} Pascal, Charles, E. (2009). *Dans l'optique de notre meilleur avenir*, page 46.
- ^{ix} Gouvernement de l'Ontario (2009). *Document d'orientation de l'éducation de langue française*. Toronto : Direction de l'éducation de langue française. page 132.
- ^x Société de recherche sociale appliquée. (2010). *Projet pilote Petits pas à trois*, page 16. Adaptation
- ^{xi} Idem., page 17. Adaptation
- ^{xii} Idem., page 19. Adaptation
- ^{xiii} Trépanier, Claire (1994). *Le rôle fondamental de l'intellectuel dans le partenariat (ACDI – document de travail)*. Adaptation LCI, 2009, page 1.
- ^{xiv} Paul Robert (2007). *Le nouveau Petit Robert de la langue française 2007*, page 1814.
- ^{xv} Legendre, Renald. (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation*, page 1002.
- ^{xvi} <http://fr.wikipedia.org/wiki/Partenariat>
- ^{xvii} http://www.meq.gouv.qc.ca/fp/fp-ch4_5.html
- ^{xviii} Trépanier, Claire (1994). *Le rôle fondamental de l'intellectuel dans le partenariat (ACDI – document de travail)*. Adaptation LCI, 2009, page 1.
- ^{xix} Pascal, Charles, E. (2009). *Dans l'optique de notre meilleur avenir*, page 4.
- ^{xx} Idem., page 24.
- ^{xxi} Idem., page 12.
- ^{xxii} Idem., page 52.
- ^{xxiii} Idem., page 18